

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 03 juin 2020 à 20 heures 00

L'An deux mil vingt, le trois juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE – Mme GRAS – M. BAS – Mme OUDELET – Mme VIOT – M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. BOLLENGIER – Mme LABOURO-RAUH – M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET – M. VAN ISACKER – Mme PATTE – M. LOBBE – Mme GREHAN.

Étaient Absents : /

Étaient représentés : /

Monsieur le Maire précise le rôle que doit tenir le secrétaire de séance lors des réunions du Conseil Municipal (rédaction du procès-verbal de séance).

L'Assemblée décide qu'un conseiller municipal sera désigné au début de chaque séance du conseil pour assurer cette fonction avec le concours de la secrétaire de Mairie.

Monsieur BOLLENGIER Miguel est désigné secrétaire de séance pour la première réunion du Conseil Municipal.

Ordre du jour

1. Constitution des Commissions Municipales

Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres dans les différentes commissions municipales, étant signalé que le Maire est Président de droit de ces commissions.

*** Commission « Finances – MAPA (Marchés à Procédure Adaptée) »**

M. ABRAHAM Hervé – M. LEFEVRE Régis – Mme GRAS Delphine – M. BAS Jean-Pierre – Mme OUDELET Laëtitia – M. TRICOTEAUX Denis – M. VAN ISACKER Eric.

*** Commission « Voirie »**

M. ABRAHAM Hervé – M. LEFEVRE Régis – M. BAS Jean-Pierre – Mme VIOT Séverine – M. TRICOTEAUX Denis – Mme LABOURO-RAUH Armelle – Mme PATTE Marie-Claude.

*** Commission « Vie scolaire – Animation – Jeunesse - Sport »**

Mme GRAS Delphine – Mme OUDELET Laëtitia – Mme VIOT Séverine – Mme HOUDARD Céline – M. BOLLENGIER Miguel - Mme LABOURO-RAUH Armelle – M. ROBINET Jean-Marie – M. WALCZAK Jérémy (membre extérieur).

*** Commission « Cimetière »**

M. ABRAHAM Hervé – M. TRICOTEAUX Denis - Mme HOUDARD Céline – M. DECLERCK Michel – Mme LEMARCHAND Caroline.

* **Commission « Bâtiments »**

M. LEFEVRE Régis – Mme GRAS Delphine – M. BAS Jean-Pierre – Mme OUDELET Laëtitia – M. TRICOTEAUX Denis – M. BOLLENGIER Miguel – M. LOBBE Joël.

* **Commission « Habitat – Environnement – Embellissement »**

M. ABRAHAM Hervé – M. LEFEVRE Régis – Mme GRAS Delphine – Mme VIOT Séverine – Mme HOUDARD Céline – Mme LEMARCHAND Caroline – M. VAN ISACKER Eric.

* **Commission « Commerce – Artisanat - Associations »**

Mme DUBOIS Christine – M. LEFEVRE Régis - Mme GRAS Delphine – Mme OUDELET Laëtitia – Mme VIOT Séverine – M. BOLLENGIER Miguel – Mme GREHAN Stéphanie.

* **Commission « Communications - Informations »**

Mme OUDELET Laëtitia – Mme LABOURO-RAUH Armelle – M. DECLERCK Michel - Mme GREHAN Stéphanie.

Ces commissions pourront être complétées par quelques personnes choisies par le Maire parmi les administrés en raison de leurs compétences.

2. Désignation des représentants de la Commune au sein des structures intercommunales

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de ses représentants par vote à bulletin secret.

* **USEDA (Union des Secteurs d’Energie du Département de l’Aisne)**

Désignation de 2 délégués de secteur

Sont élus : M. BAS Jean-Pierre – M. TRICOTEAUX Denis

* **SIAD (Syndicat Intercommunal d’Aide à Domicile du canton de SAINT-SIMON)**

Désignation de 2 délégués titulaires et d’un délégué suppléant

Sont élues : Mme DUBOIS Christine – Mme VIOT Séverine

Délégué suppléant : Mme LEMARCHAND Caroline

* **Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Collège Jacques PRÉVERT**

Désignation de 2 délégués titulaires et d’un délégué suppléant

Sont élus : Mme OUDELET Laëtitia – M. BOLLENGIER Miguel

Délégué suppléant : M. ROBINET Jean-Marie

* **CNAS (Comité National d’Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales)**

Désignation d’un délégué

Élu : M. BAS Jean-Pierre

* **ADERMAS (Association pour le Développement des cantons de RIBEMONT – MOY-DE-L’AISNE – SAINT-SIMON)**

Désignation d’un délégué

Élue : Mme OUDELET Laëtitia

* **SAAT (Service d’Aide à Tous)**

Désignation d’un délégué

Élue : Mme DUBOIS Christine

* **Association « Mémoires du Canton »**

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Élu : M. BOLLENGIER Miguel

Délégué Suppléant : Mme HOUDARD Céline

* **Association VALOR**

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Élue : Mme DUBOIS Christine

Délégué Suppléant : Mme LEMARCHAND Caroline

* **Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense (réserve citoyenne – recensement militaire, etc...)**

Désignation d'un délégué titulaire

Élue : Mme GRAS Delphine

3. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes locaux

* **Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à huit (soit la limite maximum) le nombre de ses représentants au sein de la Commission Administrative du centre Communal d'Action Sociale, le Maire en assurant de droit la Présidence.

Il est ensuite procédé à l'élection par vote à bulletin secret, par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Sont élus :

Liste 1 : Mme DUBOIS Christine – Mme GRAS Delphine – Mme OUDELET Laëtitia – Mme VIOT Séverine – Mme HOUDARD Céline – Mme LABOURO-RAUH Armelle – Mme LEMARCHAND Caroline soit 7 sièges

Liste 2 : M. LOBBE Joël soit 1 siège

* **Maison de Retraite Charles LEFEVRE**

Désignation de 2 représentants au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite, le Maire étant de droit Président du Conseil d'Administration.

Élues : Mme DUBOIS Christine – Mme LABOURO-RAUH Armelle

* **Association d'Animation Communale**

Désignation de 2 représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Association d'Animation Communale, l'un étant de droit vice-Président, l'autre contrôleur aux comptes.

Élus : Mme OUDELET Laëtitia – M. BOLLENGIER Miguel

5. Régime Indemnitaires des élus locaux en fonction depuis le 18 mai 2020

Le Conseil Municipal fixe comme suit (1 abstention) le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, en fonction depuis le 18 mai 2020.

* **Maire : M. JULIEN Patrick**

75 % de l'indemnité maximale mensuelle des Maires des Communes de 1 000 à 3 499 habitants
soit : 1 505,20 € Brut / Mois.

* **1^{er} Adjoint : M. ABRAHAM Hervé**

55 % de l'indemnité maximale mensuelle des Adjointes des Communes de 1 000 à 3 499 habitants
soit : 423,56 € Brut / Mois.

* **2^{ème} Adjoint : Mme DUBOIS Christine**

55 % de l'indemnité maximale mensuelle des Adjointes des Communes de 1 000 à 3 499 habitants
soit : 423,56 € Brut / Mois.

* **3^{ème} Adjoint : M. Régis LEFEVRE**

55 % de l'indemnité maximale mensuelle des Adjointes des Communes de 1 000 à 3 499 habitants
soit : 423,56 € Brut / Mois.

* **4^{ème} Adjoint : Mme GRAS Delphine**

55 % de l'indemnité maximale mensuelle des Adjointes des Communes de 1 000 à 3 499 habitants
soit : 423,56 € Brut / Mois.

* **5^{ème} Adjoint : M. BAS Jean-Pierre**

55 % de l'indemnité maximale mensuelle des Adjointes des Communes de 1 000 à 3 499 habitants
soit : 423,56 € Brut / Mois.

D'autre part, les conseillers municipaux investis d'une délégation de fonction par le Maire, bénéficieront d'une indemnité de fonction calculée au taux de 6 % de la valeur de l'IBT soit actuellement 233,36 € / Mois.

6. Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et la gestion quotidienne de la collectivité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer au Maire certaines compétences énumérées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- délivrance et reprise des concessions dans le cimetière ;
- acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

7. Vote du taux des taxes directes locales pour 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux des 2 taxes directes locales inchangés depuis 1993 à savoir :

* Foncier Bâti : 18,04 % pour un produit attendu de 175 006 €

* Foncier Non Bâti : 39,86 % pour un produit attendu de 29 775 €

Le produit de la taxe d'habitation attendu pour l'année 2020 sera de 211 923 €, (à noter que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, soit 16,39%).

8. Révision du loyer du logement communal n° 6 Place du Général de GAULLE et autorisation au Maire de signer le contrat à intervenir avec les nouveaux locataires

Afin d'établir le contrat avec les nouveaux locataires du logement n° 6 Place du Général de GAULLE, il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer mensuel tout en sachant que

celui-ci a fait l'objet le 07 mai 2009 d'une convention entre la Commune et l'État permettant ainsi à ces occupants de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement.

En application de ladite convention, le loyer mensuel maximum autorisé était de 766,28 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 726,55 € le nouveau montant mensuel du loyer et à 20 € la provision mensuelle au titre des charges locatives, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sous la forme administrative avec le locataire qui sera retenu.

9. Décision Modificative N° 1

L'Assemblée adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

Section de Fonctionnement

*** Dépenses**

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| - Article 60623 « Alimentation » | - 1 000,00 € |
| - Article 673 « Titres annulés » | + 1 000,00 € |

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assistance de quelques informations diverses :

- A compter du 1^{er} juillet 2020, la brigade de gendarmerie de SAINT-SIMON sera ouverte à la population les mardi après-midi et jeudi matin.

DÉCHETS VERTS :

Le passage de la déchetterie mobile s'effectuera le lundi 29 juin 2020 de 11h00 à 15h00. Il conviendra de prendre rendez-vous auprès des services administratifs de la Mairie et d'appliquer les gestes barrières ainsi que le respect de distanciation physique.

Un ramassage « branchages, feuillages et débris de jardin » sera organisé à partir du mardi 09 juin 2020 dès 8h00.

Il est recommandé aux flaviens de ne sortir leurs déchets qu'à partir du lundi 08 juin 2020.

Monsieur le Maire souligne que ces informations sont consultables en ligne sur le site internet de la Commune mais également sur « Flavy Infos » et désormais sur « Facebook ».

PERSONNEL COMMUNAL :

- 3 agents contractuels sont recrutés durant la période d'été à savoir :
du 06/07/2020 au 31/07/2020 et du 03/08/2020 au 28/08/2020

- un agent technique, actuellement en congé de maladie jusqu'à la fin du mois de juin, va être remplacé par un agent contractuel

DIVERS :

- Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus par de nombreux flaviens à l'occasion de la distribution à la population des masques en tissu réutilisable et transmet aux membres de l'assistance la carte de remerciement de Madame GROGNET Marie-Thérèse suite aux marques de soutien et sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de son conjoint.

- La date de la distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 n'a pas encore été arrêtée, Monsieur le Maire explique que suite à la crise sanitaire du Covid-19, la participation financière habituellement sollicitée auprès des commerçants n'aura pas lieu.

Après divers échanges, l'idée de tablette ou calculette en remplacement du traditionnel recueil est envisagée par différents membres du Conseil Municipal pour l'an prochain.

- Monsieur le Maire annonce que l'organisation des différents jeux et animations proposés par la Municipalité lors de la fête nationale du 14 juillet est également compromis, cependant l'opération « Brioche » est maintenue.

- Monsieur le Maire fait savoir que la balayeuse a été enfin réceptionnée.

Questions d'initiatives

- **M. DECLERCK Michel** : - souhaite connaître si dans le cadre des activités communales les élus bénéficient en matière d'assurance d'une protection individuelle ?

Réponse : La commune adhère à une mutuelle d'assurance (SMACL) qui protège les élus dans le cadre de leur fonction sous le contrat « PROMUT »

- **M. VAN ISACKER Eric** : - remercie l'assemblée pour l'écoute des conseillers aux diverses propositions formulées par la liste « Construire Ensemble » à la séance du présent conseil.

Néanmoins, Monsieur VAN ISACKER Eric souhaite connaître la position de Monsieur le Maire au sujet des pénalités de retards engagées contre l'Entreprise PETITNIOT sur le lot « Menuiserie » du marché portant sur les travaux de restauration de la salle polyvalente 3^{ème} phase et s'enquiert des délégations de fonction des adjoints élus le 23/05/2020 ?

Monsieur le Maire précise que ces pénalités proposées par l'architecte après multiples relances auprès de l'entreprise, ont été appliquées par le Maire sortant en vertu de la délégation du Conseil Municipal l'autorisant à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics.

Il souligne que ces pénalités ont été ramenées à 50 % de leur montant initial suite à une proposition de la Municipalité (Maire / Adjoints), et que le non respect des délais par l'entreprise PETITNIOT a occasionné une perte de recettes pour la commune sur les locations de la salle polyvalente.

Communication est faite des délégations de fonction des adjoints, à savoir :

- **M. ABRAHAM Hervé** reçoit délégation dans les domaines :

- * finances
- * gestion du personnel communal ;

- **Mme DUBOIS Christine** reçoit délégation dans les domaines :

- * affaires à incidence sociale ou liées à l'emploi
- * commerce et artisanat ;

- **M. LEFEVRE Régis** reçoit délégation dans les domaines :

- * voirie et réseaux
- * maintenance du matériel et outillage technique ;

- **Mme GRAS Delphine** reçoit délégation dans les domaines :

- * vie scolaire – vie associative
- * environnement - fleurissement ;

- **M. BAS Jean-Pierre** reçoit délégation dans le domaine :

- * bâtiments communaux.

- **Mme PATTE Marie-Claude** : - s'interroge sur le mode de sélection des candidats à la location du logement communal n° 6 Place du Général de GAULLE.

Monsieur le Maire expose que le choix se fera en réunion Maire-Adjointes après une étude attentive des différents dossiers.

- **M. LEFEVRE Régis** : - informe l'assistance qu'il sera procédé à la réfection d'une partie de la chaussée (purgés) de l'entrée de FLAVY-LE-MARTEL, rue André BRULE, jusqu'au rond-point central sous maîtrise d'ouvrage des services de la voirie départementale à compter du lundi 15 juin.
- signale qu'une convocation parviendra prochainement aux membres de la commission « Voirie » avec à l'ordre du jour les travaux de réfection de la rue Maurice MOREAU.
- Divers membres de l'assistance font part de leur enchantement d'être au sein du Conseil Municipal et souhaite œuvrer à faire prospérer la commune de FLAVY-LE-MARTEL.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 12 juin 2020

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Miguel BOLLENGIER

Patrick JULIEN